



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario
Parce que je vois grand

**CONCOURS : RH-AE-70(20) – POSTE SYNDIQUÉ – AEFO
AVIS EXTERNE - 8
ENSEIGNANTE ITINÉRANT EN SURDITÉ**

Poste : Enseignante/enseignant itinérant en surdité

Cycles : Primaire/Moyen

Date d'entrée en fonction : Dès que possible

Lieu de travail : Centre pédagogique du CSPGNO et écoles du conseil

Pourcentage d'affectation : 1,0 ETP

Salaire : Selon la convention collective des membres de l'AEFO

Exigences et qualifications :

- Brevet d'enseignement
- Carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Spécialiste en EED
- Spécialiste en surdité.

Expérience antérieure :

- Minimum de cinq années d'expérience en enseignement dans le domaine de EED, en particulier avec une population atteinte de surdité

Compétences et exigences :

- Pouvoir enseigner en se basant sur le curriculum et les techniques spécialisées pour répondre aux besoins des élèves atteints de surdité
- Connaître les fonctions des systèmes d'amplification afin d'assurer le bon fonctionnement et l'utilisation correcte de l'équipement
- Être à l'aise dans l'utilisation du tableau blanc interactif (TBI)
- Pouvoir travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire (orthophonistes, audiologistes, conseillers pédagogiques en EED, directions d'école, enseignants et enseignantes, consultantes et consultants du Centre Jules-Léger, etc.)
- Faire preuve de discrétion
- Posséder une excellente connaissance de la Langue des signes québécois (LSQ).

Veillez faire parvenir une copie de la carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le formulaire Réponse à l'annonce de poste **avant 12 h le 9 novembre 2020** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Veillez placer votre demande en ligne à emplois@cspgno.ca ou par télécopieur au (705) 671-1794 en précisant le numéro du concours.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Jean-Marc Aubin, président

Marc Gauthier, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.